



Saint-Hilaire  
de Brens

## Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du Vendredi 7 Mai 2026 à 19h30

Espace Jean Bouise

### En présence de :

Laurent GUILLET,

Claudine ARCHER, Olivier ARZANO, Fabien BILLET, Pauline DOUBLE, Andy GIAIOURAS, Florian GRATALOUX, Yoris HOARAU, Isabelle JANAUDY, Agnès MOREL, Hélène POULAIN, Marie-Agnès SANTUS (à compter de 19h35), Jean-Pierre TERRIEUX, Régis YVRARD.

### Absence excusée :

Sabine DERRIEN.

### Pouvoir :

Sabine DERRIEN à Agnès MOREL.

### Rappel de l'Ordre du Jour :

- 1- Election du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 3 Avril 2026
- 3- Délibérations :
  - 3.1 Tarif de la sortie WALIBI du 1er Juillet 2026
  - 3.2 Tarif Guillaud traiteur année scolaire 2026-2027
  - 3.3 Attribution des subventions aux associations communales
  - 3.4 Convention d'adhésion avec le CDG 38 concernant l'assistance sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL
- 4- Point sur les travaux en cours
- 5- Gestion des clés du city stade
- 6- Retrait des eaux de source du réseau d'assainissement
- 7- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h30.

- 1- Andy GIAIOURAS est élu **secrétaire de séance** par 14 voix Pour.

Marie-Agnès SANTUS rejoint la séance à 19h35.

- 2- **Compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 3 Avril 2026 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 3 Avril 2026 est approuvé par 15 voix Pour.



### 3- Délibérations :

#### 3.1 Délibération relative au tarif de la sortie WALIBI du 1er Juillet 2026

Isabelle JANAUDY présente le fonctionnement de la sortie organisée à Walibi, à l'initiative du CCAS de Saint-Chef, au bénéfice des collégiens des communes concernées. La sortie est ouverte aux collégiens scolarisés dans les établissements publics comme privés.

Le prix du billet est fixé à 20 € par enfant, au lieu de 42 €, et demeure à la charge des familles. Les inscriptions seront centralisées puis donneront lieu à l'émission d'un titre de recette afin que les familles règlent directement leur participation auprès de la trésorerie.

Une réunion de coordination est prévue le 12 mai à Saint-Chef afin de récupérer et vérifier les bordereaux d'inscription.

Le transport par bus sera pris en charge par les communes au prorata du nombre d'enfants participants. Le coût définitif du transport n'est pas encore connu, mais il est rappelé que les montants supportés les années précédentes sont restés limités. Un adulte accompagnateur est nécessaire pour 10 enfants ; l'entrée est gratuite pour les accompagnateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération relative à la participation communale au transport pour la sortie Walibi du 1er Juillet 2026, par **15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

#### 3.2 Délibération relative au tarif Guillaud traiteur pour l'année scolaire 2026-2027

Laurent GUILLET indique que la présente délibération porte sur le tarif facturé à la commune par Guillaud traiteur, et non sur le tarif refacturé aux familles.

Le tarif applicable aux familles devra être fixé ultérieurement, en lien avec la commune de Vénérieu.

Les tarifs de Guillaud traiteur pour l'année scolaire 2026-2027 sont les suivants :

- repas maternelle, 5 composants avec pain : 3,55 € HT, soit 3,75 € TTC ;
- repas élémentaire et adulte : 3,65 € HT, soit 3,85 € TTC.

Il est précisé que ces tarifs correspondent à une augmentation d'environ 3 % par rapport à l'année scolaire en cours. Plusieurs élus relèvent que le tarif des repas de maternelle apparaît élevé au regard des quantités servies, tout en rappelant la qualité des repas, le recours à des circuits courts et la stabilité du service rendu.

Il est convenu qu'une mise en concurrence pourra être préparée pour les années suivantes, le calendrier ne permettant pas de changer de prestataire pour la rentrée scolaire 2026. Il sera nécessaire d'étudier la question dès septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs Guillaud traiteur pour l'année scolaire 2026-2027, par **15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

#### 3.3 Délibération relative à l'attribution des subventions aux associations communales

Le Maire présente les demandes de subventions reçues et rappelle que la commune privilégie les associations communales ou les engagements déjà existants.

Les demandes d'associations extérieures, notamment l'ADMR, l'association des usagers de santé Porte du Dauphiné et Les Compagnons de Jeanne, ne sont pas retenues dans le cadre de la présente répartition.

Sont rappelées les subventions considérées comme liées à des engagements existants : 450 € pour la bibliothèque intercommunale de Moras, Saint-Hilaire-de-Brens et Veyssilieu, et 1 100 € pour la coopérative scolaire de Saint-Hilaire-de-Brens.

Le Conseil échange également sur la nécessité de réexaminer, pour l'avenir, la convention relative à la bibliothèque intercommunale afin de vérifier l'usage du service par les habitants de la commune.

Le solde disponible sur la ligne budgétaire permet d'attribuer 950 € à d'autres associations. Deux propositions de répartition sont présentées. Après échanges, la proposition suivante est soumise au vote:

- Mont Bel-Air Animation : 450 € ;
- Association des jeunes VMS : 250 € ;
- Sou des écoles : 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette répartition par **8 voix Pour, 6 voix Contre et 1 Abstention**.

La seconde proposition n'a pas été soumise au vote puisque la première a été approuvée à la majorité des suffrages. A titre informatif, elle prévoyait la répartition suivante :

- Mont Bel-Air Animation : 400€ ;
- Association des jeunes VMS : 200€ ;
- Sou des écoles : 350€.

Il est également convenu qu'une procédure plus lisible pourrait être mise en place pour les prochaines années, avec une date limite de dépôt des demandes, la transmission des bilans financiers et moraux, puis une étude préalable en commission « affaires culturelles et vie associative » avant présentation au Conseil Municipal au mois de mai.

### **3.4 Délibération relative à la convention avec le CDG 38 pour l'assistance sur les dossiers retraite CNRACL**

Le Maire présente la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Isère, CDG 38, afin d'assister la commune dans la constitution et la liquidation du dossier de retraite d'Isabelle DESCHAMPS, agent communal relevant de la CNRACL. Il rappelle que le montage d'un dossier de retraite dans la fonction publique nécessite de reprendre l'ensemble de la carrière de l'agent et qu'une assistance extérieure sécurise la procédure.

Le coût de la prestation est indiqué à hauteur de 500 €. Une procédure similaire avait déjà été utilisée pour un précédent départ à la retraite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante avec le CDG 38, par **15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**.

#### **4- Point sur les travaux en cours**

Route de Mury : les travaux de revêtement ont été retardés par les pluies des jours précédents. L'entreprise doit intervenir pour les raccords et entrées privées, puis programmer la pose du revêtement définitif, sous réserve des conditions météorologiques. L'intervention est envisagée au cours de la semaine du 18 au 22 mai. Une information sera à nouveau donnée aux riverains lorsque le planning sera confirmé.



Mairie : les travaux d'aménagement progressent, notamment avec la réalisation des cloisons. Un planning actualisé est demandé aux entreprises afin de mieux apprécier la date de fin de chantier et l'organisation du futur déménagement.

Agence postale : le Maire informe le Conseil que le dossier d'accompagnement par La Poste est actuellement incertain, en raison de l'absence d'accord entre La Poste, l'Etat et l'Association des Maires de France. La fourniture du mobilier, du coffre-fort et la participation aux travaux propres à l'agence postale sont donc en attente. La pose du coffre-fort est toutefois nécessaire avant certaines finitions, notamment pour éviter de dégrader le carrelage. Sans solution validée par La Poste, le déménagement de l'agence postale pourrait être différé.

Route du Molaret : la commune attend l'ouverture de la prochaine conférence territoriale, prévue le 15 juin, pour déposer la demande de subvention relative aux travaux envisagés. Dans l'attente, la sécurisation de la voie doit être renforcée, notamment par la mise en place de barrières, accompagnées d'un arrêté de voirie.

## **5- Gestion des clés du city stade**

Le Conseil échange sur l'organisation de l'ouverture et de la fermeture du city stade durant la période d'utilisation estivale. Il est rappelé que la fermeture en soirée permet de limiter les nuisances et de garantir un meilleur usage du site.

Il est décidé de maintenir une organisation par roulement. Les week-ends seront assurés par les adjoints et le Maire selon l'ordre habituel, avec possibilité de s'arranger entre élus en cas d'indisponibilité. En semaine, les élus se répartiront les jours de fermeture et se préviendront par le groupe de communication en cas d'empêchement. Des clés devront être remises à Marie-Agnès SANTUS et à Claudine ARCHER. Le roulement ainsi arrêté pour la semaine est le suivant :

- Marie Agnès SANTUS les lundis ;
- Claudine ARCHER les mardis ;
- Andy GIAIOURAS les mercredis ;
- Olivier ARZANO les jeudis ;
- Agnès MOREL ou Sabine DERRIEN les vendredis ;

Pour les week-ends, la répartition est la suivante :

- les 1ers week-ends de chaque mois, Hélène POULAIN assurera les ouvertures/fermetures ;
- les 2<sup>ème</sup> weeks-ends de chaque mois, Régis YVRARD
- les 3<sup>ème</sup> weeks-ends de chaque mois, Isabelle JANAUDY
- les 4<sup>èmes</sup> weeks-ends de chaque mois, Laurent GUILLET.

## **6- Retrait des eaux de source du réseau d'assainissement**

Le Maire expose la situation des eaux de source canalisées dans le bourg depuis les années 1960. Ces eaux traversent plusieurs propriétés privées et se déversent actuellement dans le réseau d'eaux usées avant d'être dirigées vers la station. Le SEPECC demande que ces eaux claires soient retirées du réseau d'assainissement afin d'éviter le traitement d'eaux propres.

Il est rappelé que la commune supporte actuellement des pénalités liées à l'arrivée d'eaux claires parasites dans le réseau. Si aucune intervention n'est réalisée, une charge annuelle d'environ 900 € pourrait continuer à être supportée (pénalités financières – taxation).

Une solution technique est présentée : détourner les eaux de source vers un bassin existant situé sur une propriété privée, avec écoulement du trop-plein vers les prés. Un devis d'un montant de 3 960 € TTC a été établi. Il comprend notamment la recherche et le sectionnement des canalisations, la création

d'un regard, l'obturation des canalisations abandonnées, les tranchées, la fourniture et la pose de PVC, ainsi que la remise en état du terrain.

Après échanges, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour engager ces travaux, sous réserve de finaliser les accords nécessaires avec les propriétaires concernés, d'établir les conventions utiles pour les réseaux traversant les parcelles privées et d'étudier les possibilités de subvention, notamment auprès du SEPECC.

## **7- Questions diverses**

### **Laurent GUILLET, Maire :**

Le Maire fait un point sur la commission de contrôle des listes électorales et sur la commission communale des impôts directs. Plusieurs personnes extérieures ont été identifiées afin de compléter les collèges nécessaires. Pour la commission électorale, Yoris HOARAU et Andy GIAIOURAS sont désignés pour représenter le Conseil Municipal, en qualité de titulaire et de suppléant.

La liste relative à la commission communale des impôts directs sera transmise à l'administration fiscale, qui désignera les membres titulaires et suppléants.

Concernant les communaux, le Maire indique qu'une caravane installée en zone naturelle a été retirée à la suite d'un échange avec les occupants. Un autre terrain sur lequel plusieurs véhicules semblent stationner fera l'objet d'une vérification afin d'éviter toute dérive vers un dépôt non autorisé.

Le Maire présente ensuite plusieurs informations relatives à la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné : composition du nouvel exécutif communautaire, possibilités d'inscription dans les commissions, notamment finances et logement, et désignation des représentants de la commune dans différents syndicats. Il indique que les inscriptions dans certains bureaux de syndicats sont désormais closes, mais que des commissions pourront encore être rejointes.

Un point est fait sur la tour Saint-Benoît. Une rencontre a eu lieu avec la Fondation du Patrimoine et le propriétaire. La Fondation pourrait accompagner la commune si un projet public était engagé. Une visite de l'architecte du CAUE est prévue le 5 juin à 11h00 afin d'obtenir un premier avis technique, avant toute étude plus approfondie.

Une réception liée au triathlon organisé à Vénérieu est prévue le 6 juin à 18h00. Les élus disponibles pourront y représenter la commune.

### **Isabelle JANAUDY, commission communication :**

Isabelle JANAUDY présente le voyage à Cornalba, prévu du 11 au 13 septembre. Le déplacement se ferait en bus, avec une participation estimée entre 80 € et 110 € selon le nombre de participants, les personnes étant logées chez l'habitant et les repas pris en commun.

La fête des mères est fixée au 29 mai à 19h00, Espace Fille Bergère. Une communication papier sera prévue afin d'informer les personnes ne consultant pas les supports numériques.

Une visite des bâtiments communaux est organisée le 30 mai à 9h00, au départ de la mairie, pour les élus qui souhaitent y participer.

Isabelle JANAUDY informe le Conseil de l'organisation de la grande convergence à vélo, dans le cadre de l'opération nationale « Mai à vélo ». Le point d'arrivée sera le parking du restaurant Le Bois Joli, à Saint-Hilaire-de-Brens. Le départ depuis Saint-Hilaire est prévu le 7 juin à 9h30 depuis le parking de l'école, pour un parcours familial d'environ 11,5 km passant notamment par Moras, Crémieu et la voie verte.

Des animations sont prévues à l'arrivée, notamment un accueil musical par la fanfare, possibilité de petites restaurations sur place et des animations autour du vélo. Un QR code permettra d'estimer le nombre de participants. Les groupes seront encadrés par des bénévoles ;

**Hélène POULAIN, finances et administration générale :**

Hélène POULAIN présente plusieurs informations communiquées par la communauté de communes :

- Réunion du comité local des cycles de l'eau à Brangues,
- Accompagnement possible pour certaines questions financières et fonds de concours lié à l'adhésion à un établissement bancaire partenaire.
- Elle signale également la reprise de l'accompagnement en matière de RGPD, avec un DPO mutualisé porté par Les Balcons du Dauphiné, ainsi que l'accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Une réflexion est engagée sur la renégociation de contrats communaux, notamment les assurances, et sur le choix du mobilier de la future mairie. Un petit groupe de travail sera constitué.

Les modalités de transmission des comptes rendus de commissions sont également évoquées afin d'éviter les doublons d'envoi et d'améliorer l'usage de l'agenda partagé.

Une commission ressources humaines est envisagée le 26 mai à 18h30, salle des archives.

**Yoris HOARAU** signale plusieurs points de vigilance relevés dans le village. Il évoque notamment un dysfonctionnement persistant de l'éclairage public dans un secteur habité, ainsi que la présence d'arbres et de branches situés à proximité de lignes à haute tension, notamment en montant vers le secteur de la Miral et de Malatrai. Il attire également l'attention sur des problématiques d'entretien de voirie, avec la présence d'herbes et de repousses sur certains secteurs récemment aménagés (chemin de Malatrai). Une intervention chemin de Malatrai, avec désherbage de la chaussée a déjà eu lieu.

**Régis Yvrard, Urbanisme et Voirie** explique que la commission urbanisme a commencé à travailler sur la lecture du PLU et sur certains dossiers en cours, notamment des certificats d'urbanisme opérationnels et un permis modificatif à venir. Une nouvelle réunion sera programmée afin de poursuivre l'étude des dossiers.

**Marie-Agnès SANTUS** fait remonter les sollicitations de plusieurs habitants concernant des nuisances constatées sur la place du village et à proximité du city stade. Elle indique qu'à ce jour, environ six habitations seraient concernées par ces désagréments, qui porteraient notamment sur des nuisances sonores tardives, des insultes entendues par des enfants, des jeux de ballon contre les murs d'habitations, des intrusions observées dans des propriétés privées, des ballons disparus, ainsi que des comportements dangereux liés à certains véhicules circulants ou stationnant sur la place.

Plusieurs élus rappellent qu'en cas de faits constatés, il convient d'appeler la gendarmerie de Crémieu afin que ces agissements soient signalés et que les forces de l'ordre puissent intervenir lorsque cela est nécessaire.

Il est également évoqué, si les habitants confirment avoir identifié certaines personnes du village, la possibilité que le Maire et les adjoints les rencontrent afin de procéder à un rappel à l'ordre.

Enfin, plusieurs conseillers municipaux évoquent l'intérêt que pourrait présenter l'installation de caméras de vidéoprotection sur quelques points stratégiques de la commune, notamment à titre dissuasif. Le Maire rappelle toutefois que ces dispositifs sont encadrés juridiquement, complexes à mettre en œuvre et peuvent représenter un coût important.

**Andy GIAIOURAS, affaires scolaires et urbanisme :**



Un point est fait sur l'école et la cantine. Les effectifs attendus pour la prochaine rentrée pourraient entraîner une hausse importante du nombre d'enfants accueillis à la cantine (passage d'environ 62 enfants à 70). Une réflexion est donc engagée sur l'organisation des deux services et sur le mobilier, afin d'uniformiser les tables et de faciliter le travail du personnel.

Le règlement de la cantine devra être retravaillé, notamment sur les conditions d'accueil des très jeunes enfants et l'acquisition progressive de la continence. Il est rappelé par un conseiller que la rédaction devra rester prudente et non discriminatoire, tout en tenant compte des contraintes de surveillance et d'organisation du service.

Le prix des repas refacturé aux familles sera également à réexaminer avec Vénérieu avant la rentrée.

Le dernier conseil d'école est prévu le 11 juin et une réunion avec les représentants de parents d'élèves est prévue le 27 mai.

Une rencontre avec la commune de Moras devra également être organisée au sujet des questions scolaires communes.

Un point est enfin fait sur le SYMBORD (SCoT). Le SCoT, document de planification supérieur au PLU, doit entrer en révision au cours du mandat, avec plusieurs enjeux importants, notamment la construction d'un nouveau Pont, l'arrivée du Tram-train à Crémieu, la construction des 2 nouveaux réacteurs à Saint-Vulbas/Loyettes et la prise en compte du ZAN, zéro artificialisation nette. Les communes devront mettre leurs documents d'urbanisme en compatibilité avec la loi Climat et Résilience de 2021, au plus tard en février 2028. La modification du PADD semble devoir entraîner une révision du PLU à défaut de quoi il ne serait plus possible de délivrer des autorisations en zone AU des PLU. Il est précisé que le PLU de Saint-Hilaire ne contient pas de zone AU et que par conséquent, une révision n'a aucun autre intérêt qu'un respect formel de la loi sur le ZAN.

La séance est levée à 22h35.